

LE GARDE DES SCEAUX MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le

V/Ref.: VR-150916 N/Ref.: 201610039894

## Monsieur le Député-Maire, Che. Tell,

Par courrier du 15 septembre dernier, vous avez appelé l'attention de mon cabinet sur la situation des effectifs du greffe des juridictions de l'arrondissement judiciaire de Gap.

Dans le cadre de la localisation des emplois au titre de l'année 2016, le nombre de fonctionnaires du tribunal de grande instance de Gap est fixé à 23 fonctionnaires pour un effectif réel de 21 agents au 31 décembre 2016. A cette date, un poste de secrétaire administratif et un poste d'adjoint administratif sont vacants.

Il convient de noter qu'aucun poste de greffier n'est vacant dans la mesure où un greffier, lauréat de l'examen professionnel de recrutement dans le corps des greffiers au titre de l'année 2016 a été nommé au sein de la juridiction le 5 décembre 2016. Par ailleurs le 1<sup>ex</sup> mars 2017, la juridiction connaîtra un départ et une arrivée de greffier suite aux opérations de mobilité enregistrées dans le cadre de la commission administrative paritaire des greffiers qui s'est tenue les 30 novembre et 1<sup>ex</sup> décembre 2016.

Les postes vacants de secrétaire administratif et d'adjoints administratifs publiés aux commissions administratives paritaires respectivement compétentes de fin d'années n'ont pas été pourvus faute de candidature utile.

Monsieur Joël GIRAUD
Député des Hautes-Alpes
Maire de L'Argentière-la-Bessé
10, avenue de Vallouise
05120 L'ARGENTIERE- LA BESSEE

13, place Vendôme 75042 Paris Cedex 01 Téléphone : 01 44 77 60 60 www.justice.gouv.fr .../..,

Concernant le tribunal d'instance de Gap, l'effectif réel est à ce jour conforme à la localisation, le poste d'adjoint administratif vacant étant compensé par un poste d'adjoint technique en surnombre.

Cependant, le poste vacant d'adjoint administratif au tribunal d'instance ainsi que le poste vacant de cette même catégorie au conseil de prud'hommes de Gap proposés à la commission administrative paritaire compétente de fin d'année n'ont pas été pourvus faute de candidat à la mutation ou au détachement pour ces deux juridictions.

Soyez assuré que les services de la chancellerie portent une grande attention à la situation de ces juridictions et s'efforcent de pallier les difficultés rencontrées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'expression de ma parfaite considération.

Jean-Jacques URVOAS